

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Edith BRESSON, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume GIOT, M. Matthieu SPIESSER, Mme Virginie SENTUCQ, M. Sébastien RAVIER, M. Wilfried LAURENT, Mme Frédérique LAFONT, Mme Joëlle ANDREOLETTI, M. Philippe SEDILLEAU, Mme Marie-Claude PASTY, M. Marcel Gérard POTIER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Jacqueline SCHREINER, M. Edouard ANDRE, M. Jean-François GIRARD.

Procurations : Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT
M. Edouard ANDRE pour M. Guillaume GIOT
M. Jean-François GIRARD pour Mme Joëlle ANDREOLETTI.

Secrétaire de séance : Mme Virginie SENTUCQ.

En début de séance, Madame le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de vendredi dernier, notamment au Colonel Arnaud Beltrame ainsi qu'à Mireille Knoll, 85 ans, sauvagement assassinée.

La séance peut donc débiter.

Monsieur Ravier, demande à intervenir au sujet de la démission d'un conseiller municipal présent et dont la démission n'aurait pas été rendue effective en 2016. Si la question s'était posée à l'époque, c'est d'un commun accord avec l'ancien Maire que le conseiller était resté membre du Conseil municipal. Ce conseiller confirme devant le conseil qu'il souhaite rester membre de l'équipe municipale.

ORDRE DU JOUR

1. RENOUELEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Par courrier du 15 février 2018, Madame Christel DAVOLI, élue sur la liste « Ensemble pour Neung » a informée Madame le Maire de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale de la Commune.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du CGCT et par application de l'article L270 du code électoral, la démission de Madame Christel DAVOLI est devenue effective le 15 février 2018. Elle a donné lieu à son remplacement qui tient compte de l'ordre de la liste « Ensemble pour Neung »,

En remplacement, Madame le Maire propose donc de désigner le nouveau représentant de la manière suivante :

Monsieur Marcel Gérard POTIER siègera au sein des commissions suivantes :

Commission affaires sociales, affaires scolaires, sport et loisirs

Commission développement des commerces de proximité, de l'agriculture et de la culture.

Commission bâtiments, voirie et personnel communal.

Résultat du vote : 10 suffrages exprimés

POUR : 10 voix

Abstention : 2 voix

Non vote : 1 voix.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite au retrait du deuxième adjoint constaté par le Préfet le 13 mars 2018, vu le code général des collectivités territoriales et en application de l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sur proposition du Maire et des adjoints, le conseil municipal, décide de porter à trois le nombre de postes d'adjoints.

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. Non vote : 2).

3. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS

Le conseil est amené à délibérer sur les participations à divers organismes

➤ **SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE) :**

Titulaires : Mme Edith BRESSON
Mme Virginie SENTUCQ
M. Guillaume GIOT

Suppléant : M. Wilfried LAURENT

Résultat du vote : 12 suffrages exprimés, POUR 12 voix. (Non vote : 1).

➤ **SIDELC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION ELECTRICITE DU LOIR ET CHER) :**

Titulaire : M. Guillaume GIOT

Suppléant : Mme Joëlle ANDREOLETTI

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **SYNDICAT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE :**

Titulaires : Mme Edith BRESSON
M. Matthieu SPIESSER

Suppléants : M. Guillaume GIOT
Mme Virginie SENTUCQ

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **SIEOM :**

Titulaires : M. Matthieu SPIESSER
M. Philippe SEDILLEAU

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **CNAS (Comité National d'Action Sociale) :**

Titulaire : Mme Frédérique LAFONT

Suppléant : Mme Marie-Claude PASTY

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE :**

Titulaires : Mme Edith BRESSON
Mme Virginie SENTUCQ

Suppléant : M. Guillaume GIOT

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

4. COMMISSIONS CONSULTATIVES :

Madame le maire rappelle la création des commissions et leur domaine d'intervention.

➤ **COMMISSION DES FINANCES ET IMPAYES**

Présidente : Mme Edith BRESSON

Vice-Président : M. Matthieu SPIESSER

Membres : M. Edouard ANDRÉ, Mme Virginie SENTUCQ, M. Sébastien RAVIER, M. Wilfried LAURENT, Mme Joëlle ANDREOLETTI, M. Jean-François GIRARD, M. Guillaume GIOT

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Présidente : Mme Edith BRESSON Vice-Président : M. Guillaume GIOT
Membres titulaires : M. Matthieu SPIESSER, M. Jean-François GIRARD

Membres suppléants : Mme Joëlle ANDREOLETTI, Mme Virginie SENTUCQ, M. Wilfried LAURENT

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Présidente : Mme Edith BRESSON

Commissaires : M. Sébastien RAVIER – M. Jean-François GIRARD – Mme Marie-Claude PASTY – M. Matthieu SPIESSER – Mme Joëlle ANDREOLETTI, Mme Frédérique LAFONT

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **COMMISSION BATIMENTS, VOIRIE ET PERSONNEL COMMUNAL**

Présidente : Mme Edith BRESSON

Vice-Président : M. Guillaume GIOT

Assesseurs : Mme Virginie SENTUCQ, Mme Joëlle ANDREOLETTI, M. Wilfried LAURENT, M. Matthieu SPIESSER, M. Philippe SEDILLEAU, M. Marcel Gérard POTIER

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTS ET LOISIRS**

Présidente : Mme Edith BRESSON

Vice-Présidente : Mme Virginie SENTUCQ

Assesseurs : Mme Jacqueline SCHREINER, M. Guillaume GIOT, Mme Frédérique LAFONT, M. Wilfried LAURENT, M. Sébastien RAVIER, M. Jean-François GIRARD, Mme Marie-Claude PASTY, M. Marcel Gérard POTIER

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **COMMISSION DEVELOPPEMENT DES COMMERCES DE PROXIMITE, DE L'AGRICULTURE ET DE LA CULTURE**

Présidente : Mme Edith BRESSON

Vice-Présidente : Mme Virginie SENTUCQ

Assesseurs : M. Edouard ANDRÉ, M. Marcel Gérard POTIER, Mme Marie-Claude PASTY, Mme Frédérique LAFONT

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote 2).

➤ **COMMISSION COMMUNICATION ET VIE DU VILLAGE**

Présidente : Mme Edith BRESSON

Vice-Présidente : Mme Frédérique LAFONT

Assesseurs : M. Edouard ANDRÉ, M. Guillaume GIOT, Mme Joëlle ANDREOLETTI, Mme Marie-Claude PASTY

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

➤ **COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Présidente : Mme Edith BRESSON

Vice-Président : M. Matthieu SPIESSER

Assesseurs : M. Guillaume GIOT, Mme Frédérique LAFONT, Mme Marie-Claude PASTY, Mme Joëlle ANDREOLETTI.

Résultat du vote : 11 suffrages exprimés, POUR 11 voix. (Non vote : 2).

ACQUISITION D'UN LAVE VAISSELLE D'OCCASION POUR LA SALLE DE LA FORGE :

Il s'agit d'un lave-vaisselle professionnel provenant d'un spécialiste de la restauration. Les locataires de la salle de la Forge ont souvent émis le souhait d'avoir à leur disposition ce matériel.

La commune décide donc d'acquérir un lave-vaisselle professionnel d'occasion de marque Silanos modèle 645 de 380 volts pour un montant de 500 € à Monsieur Estevao Laranjeria.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve l'acquisition du lave-vaisselle conformément aux descriptifs détaillés ci-dessus, à Monsieur Estevao Laranjeria domicilié 377 rue des 3 communes à Romorantin-Lanthenay pour un montant de 500 €,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018,

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du vote : 12 suffrages exprimés, POUR 12 voix. (Non vote : 2).

CESSION D'UN BROYEUR DE MARQUE DESVOYS A LA SCA SUT LE HAUT DU BREUCHET :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la SCA SUT Le Haut du Breuchet souhaite acquérir le broyeur de marque Desvoys pour un montant de 2 000 €.

Nature du bien	Prix d'achat ou valeur nette comptable
* Broyeur de marque Desvoys N° Inventaire 2001-0008	* 4 727.61 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de céder le bien cité ci-dessus à :

Nom de l'acquéreur	Prix de cession
* SCA SUT Le Haut du Breuchet	* 2 000 €

- de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

		Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	675	Valeur Nette Comptable du bien cédé	4 727.61€	775 776	Produits de cession 2 000 € Moins-value sur cession 2 727.61 €
Investissement	192	Moins-value sur cession	2 727.61 €	21571	Cession de : Broyeur de marque Desvoys 4 727.61 €

Résultat du vote : 12 suffrages exprimés, POUR 12 voix. (Non vote : 2).

Le broyeur actuel est abîmé, il est donc nécessaire de réinvestir dans un broyeur neuf inscrit dans le prochain budget de la commune présenté la semaine prochaine.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1° TRAVAUX :

- Station d'épuration : mission d'étude géotechnique

Une réunion a eu lieu en mairie le 13 mars dernier afin de faire un point sur l'étude géotechnique préalable (G1). L'objectif est de caractériser les différentes couches de sol sur une profondeur de 2,50 mètres sur le site envisagé pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration. Cette étude permet de définir les niveaux et type de fondations nécessaires à la construction des futurs ouvrages (bassins et bâtiments). Les conclusions de l'étude géotechnique ainsi que les calculs de dilution en fonction des niveaux de rejet permettent de privilégier la solution de traitement par boues activées. Cette solution technique est plus évolutive en terme de performances de traitement et elle est également un peu moins onéreuse qu'un filtre planté de roseaux dans le contexte spécifique à la commune. La station d'épuration sera donc reconstruite sur le même site que la station actuelle.

Le calendrier prévisionnel consiste en premier lieu à monter le dossier de la loi sur l'eau en partenariat avec la Police de l'Eau au cours des mois avril-mai. En parallèle, le DCE doit être établi d'ici fin avril pour un choix des entreprises mi-septembre. Ensuite la commission de l'Agence de l'Eau émettra un avis en septembre 2018 pour le financement du projet. Les travaux seront engagés fin 2018 avec une réception des travaux envisagés fin 2019 – début 2020.

Les levés topographiques seront réalisés prochainement par le géomètre afin de définir l'implantation des futurs ouvrages.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Madame ANDREOLETTI demande si la parution de l'ordre du jour du conseil municipal dans la presse est obligatoire. Le journaliste de la Nouvelle République intervient et précise que c'est la rédaction du journal qui juge la possibilité d'inscrire tout l'ordre du jour en fonction de l'emplacement disponible.

Monsieur RAVIER, à la demande d'un particulier travaillant tôt le matin, sollicite de décaler l'horaire de l'éclairage public à 5h30. Réponse lui est faite que le surcoût de dépense en électricité serait sans doute très important au regard des personnes impactées.

Monsieur RAVIER demande pourquoi les portes de la salle de la Forge sont repeintes alors qu'elles sont neuves. Monsieur GIOT répond que la couleur ne convenant pas, une solution a été trouvée avec l'artisan afin de résoudre ce problème et en limiter le coût.

Est évoqué ensuite un article paru dans la Nouvelle République sur la rénovation de l'éclairage public à LED par la Société Girard Sudron qui laisserait suggérer que cette société va travailler avec la commune. Mais à la lecture de l'article, c'est bien le journaliste qui précise que Neung, parmi d'autres villes, a simplement opté pour des luminaires à technologie LED.

Concernant Neung-sur-Beuvron, la clôture de remise des offres est prévue pour le 30 mars 2018.

Monsieur GIOT rappelle que la commission d'appel d'offres se réunira pour l'ouverture des plis, prévue le 3 avril prochain. Les plis fermés sont présentés au conseil par Madame le Maire. Monsieur GIOT précise que c'est un marché public à procédure adaptée et que la règlementation est strictement respectée.

La séance est levée à 19h10.